



790, chemin 4^e Ligne Saint-Valentin, Québec J0J 2E0
Tél. 450 291-5422
www.municipalite.saint-valentin.qc.ca

Communiqué du 19 mai 2021.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, qu'à une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin, tenue le 4 mai 2021, le Conseil a adopté le premier projet de règlement 503 modifiant le règlement de zonage 387 de manière à permettre la construction d'un logement sur le toit d'un bâtiment utilisé à des fins commerciales. Ce projet de règlement fera l'objet d'un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet sera diffusée sur le site web de la municipalité (municipalite.saint-valentin.qc.ca) et sera disponible pour fin de consultation au bureau municipal.

Toute personne pourra transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel pour une période de 15 jours à compter de la publication de cet avis.

Donné à Saint-Valentin, ce 17^{ième} jour de mai de l'an deux mille vingt et un.

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant l'adoption du *premier projet règlement numéro 503 modifiant le règlement 387 relatif au zonage pour y ajouter l'article 14.5 relatif aux usages additionnels pour les commerces* à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le du 17 mai 2021 entre 10h00 et 13h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 17^{ième} jour du mois de mai 2021.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, qu'à une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin, tenue le 4 mai 2021, le Conseil a adopté le premier projet de règlement 504 relatif au plan d'urbanisme. Ce projet de règlement fera l'objet d'un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet sera diffusée sur le site web de la municipalité (municipalite.saint-valentin.qc.ca) et sera disponible pour fin de consultation au bureau municipal.

Toute personne pourra transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel pour une période de 15 jours à compter de la publication de cet avis.


Donné à Saint-Valentin, ce 17^{ième} jour de mai de l'an deux mille vingt et un.


Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant l'adoption du *premier projet règlement numéro 504 relatif au plan d'urbanisme* à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le du 17 mai 2021 entre 10h00 et 13h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 17^{ième} jour du mois de mai 2021.


Brigitte Garceau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, qu'à une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin, tenue le 4 mai 2021, le Conseil a adopté le premier projet de règlement 505 relatif au lotissement. Ce projet de règlement fera l'objet d'un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet sera diffusée sur le site web de la municipalité (municipalite.saint-valentin.qc.ca) et sera disponible pour fin de consultation au bureau municipal.

Toute personne pourra transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel pour une période de 15 jours à compter de la publication de cet avis.

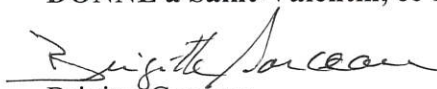
Donné à Saint-Valentin, ce 17^{ième} jour de mai de l'an deux mille vingt et un.


Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant l'adoption du *premier projet règlement numéro 505 relatif au lotissement* à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le du 17 mai 2021 entre 10h00 et 13h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 17^{ième} jour du mois de mai 2021.


Brigitte Garceau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière